



Liste des Délibérations du Conseil Municipal Séance du lundi 12 février 2024

| N° | OBJET | VOTE |
|---------|---|---|
| 2024.01 | AFFAIRES GÉNÉRALES – bail de location à usage d'habitation | Adoption à l'unanimité |
| 2024.02 | AFFAIRES GÉNÉRALES – Frais de mission pour la formation des bénévoles de la Bibliothèque | Adoption à l'unanimité |
| 2024.03 | AFFAIRES SCOLAIRES – Convention entre les communes de Grésy sur Isère et sainte Hélène sur Isère relative à la prise en charge des frais de scolarité d'un élève en classe ULIS pour l'année 2023/2024 | Adoption à l'unanimité |
| 2024.04 | AFFAIRES SCOLAIRES – Convention entre les communes de Grésy sur Isère et Albertville relative à la prise en charge des frais de scolarité d'un élève en classe ULIS ou en classe UEMA pour l'année 2023/2024 | Adoption à l'unanimité |
| 2024.05 | FINANCES – Subvention à l'association Régul'matous – Année 2024 | Adoption à l'unanimité |
| 2024.06 | FINANCES – Subvention au Village Musée – Année 2024 | Adoption : 12 POUR et 3 ABSTENTIONS (Serge GIGLEUX, Patrick AVRILLIER, Frank VIALLET) |
| 2024.07 | FINANCES – Adhésion à l'association des amis de la gendarmerie – Année 2024 | Adoption : 14 POUR et 1 CONTRE Serge GIGLEUX |
| 2024.08 | FINANCES – adhésion au conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Savoie (CAUE) – Année 2024 | Adoption à l'unanimité |
| 2024.09 | FINANCES – Dépenses d'investissement – Budget 2024/M57 | Adoption à l'unanimité |
| 2024.10 | RESSOURCES HUMAINES – Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie | Adoption à l'unanimité |
| 2024.11 | TRAVAUX – Projet de création d'une cantine, d'un ascenseur et de travaux de rénovation énergétique dans l'école Cybelle - demande de participation financière auprès de la Région et à tous autres organismes | Adoption à l'unanimité |
| 2024.12 | TRAVAUX – Attribution du marché de travaux pour le lot 10 (chauffage – ventilation – sanitaire) relatif au projet de pôle de santé | Adoption à l'unanimité |

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de leur publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Liste affichée le

Mise en ligne sur le site de la commune le

La secrétaire de Séance
Madame Véronique VIANEY

Le Maire
Monsieur François GAUDIN



